

Réf: Dossier N° 065878

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ARK TRAVAUX PUBLICS » en abrégé « ARKTP »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 7e TRANCHE, Lot 3861,
Ilot 313

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/12/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 07/12/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARK TRAVAUX PUBLICS » en abrégé «
ARKTP »

Objet : bureau d'études, conseils et assistance technique construction, réfection, rénovations et entretien de bâtiments, coordination et exécution de travaux de génie civil, travaux public, bâtiments, hydraulique et électrification, location de véhicule, engins et porte engins, vente de matériels de construction et fournitures de bureaux, exploitation minière, agro-alimentaire et manutention, assistance en matière foncier et immobilière, promotion immobilière, architecture, quincailleries, import-export, divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 7e TRANCHE, Lot 3861,
Ilot 313

Dirigeant(s) : Mlle ABIYOU RUTH KEVINE TINA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-08488 du 30/12/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°42089/GTCA/RC/2021 du 30/12/2021

